

**ARRÊTÉ DEP-2024-564 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 ORGANISATEUR DE RECEPTIONS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 organisateur de réceptions ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 organisateur de réceptions pour la session 2024 dans les académies de Paris – Créteil - Versailles, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Sylvie JOUANNOT, inspectrice de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Yves VIGUIER, enseignant

Enseignants :

Monsieur Loic MATHIS

Monsieur Luc BILLA

Professionnels :

Monsieur Franck BEDARD

Monsieur Patrick CATINEAU

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER